Mode d'emploi du formulaire de vote.

Ce formulaire de vote est destiné à être utilisé pour l'Assemblée Générale du Parti Pirate qui se tiendra le dimanche 27 octobre 2013 à Nanterre (ainsi que dans d'autre villes de France).
Si vous ne pouvez être présent au moment du vote, vous pouvez malgré tout voter grâce au présent formulaire. Ce formulaire comprend deux parties : une ***attestation de vote/procuration*** *et le* ***bulletin*** *lui-même. L'ordre du jour et les documents nécessaires au vote sont communiqués dans des documents séparés fournis avec.*

Les scrutins se feront en plusieurs étapes. Il y a deux types de votes : des motions de l'Assemblée générale (résolutions, approbations...) qui seront soumis au vote à main levée (en fonction du temps restant), et de l'autre des votes à bulletin secret (amendements, programme). ***Chacun de ces votes pourra faire l'objet d'un vote par correspondance ou d'une procuration*** *donnée à un membre actif présent, dans la limite de trois procurations par présent,* ***ou d'un vote direct*** *si le membre actif est présent.*

Pour le vote par correspondance : le bulletin devra être envoyé plié en 4 dans une enveloppe scellée insérée dans la seconde enveloppe (enveloppe intérieure). Pour des raisons liée à l'expression des membres présents, il est possible que certaines motions prévues initialement en vote à main levée se déroulent à bulletin secret pour les membres présents, sans que cela n'empêche les votes par correspondance d'être pris en compte.

Pour les procurations : si le membre actif désire donner procuration à un membre actif présent, la procuration doit être placée directement dans la première enveloppe (enveloppe extérieure et pas intérieure).

La première enveloppe (enveloppe extérieure) devra être envoyée à :

Parti Pirate
À l'attention de la CODEC
21 Place de la République
75003 Paris

La date limite de réception des bulletins est la distribution le jeudi avant l'assemblée. Seul le courrier arrivé au plus tard à cette date sera pris en compte, les membres doivent donc envoyer leurs bulletins suffisamment à l'avance. ***Nous recommandons d'envoyer les votes par correspondance au plus tard le 22 octobre (pour la France métropolitaine, en tarif prioritaire)****.*

La Commission de Contrôle (CODEC) se chargera d'ouvrir les enveloppes au moment de l'Assemblée générale et de garantir l'anonymat. Les votes à bulletin non secrets (motions) se feront à main levée pour les présents, et les membres dotés de procurations se manifesteront pour qu'elles soient comptabilisées. Les autres votes se feront par insertion dans une urne des bulletins pliés en 4 des votes par correspondance, des membres présents, et des membres représentés. Une signature des présents sur la feuille d'émargement et la ***présentation d'une pièce d'identité*** *seront nécessaires pour participer à chacun des deux types de scrutins.*

Un seul vote par personne est autorisé.

- *Pour voter par correspondance : remplissez les feuillets du* ***bulletin*** *sans rature ni marque distinctive, puis glissez les pliés en 4 dans une première enveloppe (l'enveloppe intérieure) dépourvue de marque distinctive, et envoyez celle-ci avec l'****attestation*** *dûment remplie, datée et signée, à l'adresse ci-dessus dans une seconde enveloppe (l'enveloppe extérieure).*
- *Pour donner procuration : n'oubliez pas de remplir l'****attestation*** *en donnant pouvoir de voter à votre place à un autre adhérent, et de la glisser dans l'enveloppe extérieure.*

Dans les deux cas, joignez une ***photocopie de pièce d'identité*** *avec l'attestation ou la procuration, aux fins de vérification interne. Indiquez aussi votre prénom, nom, numéro d'adhérent et pseudo au dos de l'enveloppe d'envoi, pour notre pointage avant Assemblée générale.*

Le courrier ne sera relevé que le dernier jour, il n'y a pas de possibilité de confirmer que votre courrier est reçu avant l'Assemblée générale.

Les enveloppes ne seront ouvertes qu'à l'Assemblée générale devant les adhérents. Les justificatifs d'identité seront détruits juste après l'Assemblée générale ; les formulaires de vote seront conservés trois mois par la CODEC pour une éventuelle vérification.

Ce mode d'emploi est conforme au Règlement Intérieur (§11.4) et accompagne les bulletins de vote envoyés par E-mail à chaque adhérent, dont une copie est disponible sur le web à l' adresse : <http://wiki.partipirate.org/wiki/AGD_2013/>.

PS : Pour ceux qui viennent - SVP apportez avec vous une copie de votre bulletin de vote imprimé, ainsi que les annexes si vous pensez que vous en aurez besoin. ***N'oubliez pas votre pièce d'identité.***

Attestation de vote ou de procuration.

Je soussigné

Nom	**Prénom**	N° d'adhérent (si connu)	**Pseudo (facultatif)**	**Adresse e-mail**	**Observations éventuelles**

☐ Déclare n'avoir voté qu'une seule fois, au moyen du bulletin joint.

OU :

☐ Donne procuration à : ______________________________________ (prénom nom)

> ☐ Si la personne qui doit me représenter n'est pas présente lors de l'AG, je souhaite déléguer ma procuration à : _______________________________________

Pour voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale Décentralisée du Parti Pirate le 27 octobre 2013.

Le ________________ à ______________________

Signature :

Envoi du courrier : **Parti Pirate, À l'attention de la CODEC, 21 place de la République, 75003 PARIS.**

Présentation du Bulletin de vote

1) Vote des Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, et Programme

Après avoir pris connaissance des projets de résolution, des rapports et des différents amendements et mesures proposés en annexe par la Coordination Nationale, cochez pour chaque motion le choix de votre vote.

Les titres de chaque amendement sont ceux fournis par les auteurs et ne reflètent pas forcément fidèlement leur nature.

Pour chaque proposition, vous pouvez cocher une des quatre cases. Les votes possibles sont les suivants :

- **OUI** : Approuver la proposition ;
- **NON** : Rejeter la proposition ;
- **À REVOIR** : Demander une meilleure formulation de la proposition (blanc ayant même effet qu'un NON) ;
- **NSPP** (Ne se prononce pas) : Ne pas prendre part au vote (blanc ayant même effet qu'une abstention) ;
- **Abstention** (aucune case cochée) : Ne pas prendre part au vote.
- **Nul** (tous les autres cas : rayure, plusieurs cases cochées, etc.) : Même effet qu'une abstention.

Les votes *OUI* / *NON* / *À REVOIR* sont considérés comme des suffrages exprimés.
On comptabilise et annonce le résultat après avoir compté les votes. La proposition est adoptée si le nombre de *OUI* par rapport au total des suffrages exprimés *(OUI* / *NON* / *À REVOIR*) est strictement supérieur à la moitié, ou supérieur ou égal au seuil dans le cas d'un vote à majorité qualifiée.

Le seuil est de 2 tiers (soit 66,66%) pour les mesures du Programme (hors mesures compatibles), et de la moitié (50%) pour les autres motions (Orientations, amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur, mesures compatibles avec le Programme...).

Les propositions pour le Programme sont votées en deux temps :

- Si le nombre de *OUI* pour l'entrée au Programme est supérieur ou égal à la majorité qualifiée (actuellement de 66%) du total des votes *OUI, NON* et *À REVOIR,* alors la mesure devient une mesure du Programme proprement dit, que le Parti Pirate et tous ses candidats défendront.
- Sinon, si le nombre de *OUI* pour l'ajout aux mesures compatibles est strictement supérieur à la moitié (50%) du total des votes *OUI, NON* et *À REVOIR*, alors la mesure devient une mesure compatible avec le Programme, que les candidats du Parti Pirate pourront présenter comme ayant reçu l'approbation d'une majorité des membres, mais ne seront pas obligés de défendre s'ils ne le souhaitent pas.

<u>Vous devez donc voter deux fois pour chacune des propositions : une fois pour son entrée au programme, et une seconde fois pour son ajout aux mesures compatibles.</u>

(Tous les feuillets à glisser dans l'enveloppe intérieure)

Bulletin de vote

a. Adoption des règles de procédure et désignation des animateurs de séance

Adoption des règles de procédure et désignation des animateurs de séance	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Adoption des règles de procédure †	1	❏	❏	❏	❏
Désignation des animateurs de séance †	2	N/A	N/A	N/A	N/A

b. Motions liées aux activités du Parti Pirate

Motions liées aux activités du Parti Pirate	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Approbation du rapport moral	3,1	❏	❏	❏	❏
Approbation des comptes partiels pour l'exercice 2013	3,2	❏	❏	❏	❏
Ratification de l'adhésion au PPEU	3,3	❏	❏	❏	❏

c. Orientations

Orientations	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Plus d'actions de terrains	1	❏	❏	❏	❏
Une meilleure lisibilité grâce à une communication impeccable et à un programme clair	2	❏	❏	❏	❏
Un fonctionnement interne plus convivial et respectueux des temps de vie de chacun	3	❏	❏	❏	❏

d. Amendements aux Statuts et au Règlement Intérieur

Amendements Statuts & RI	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Prise en compte des bulletins blancs comme suffrages exprimés	1	❏	❏	❏	❏
Imposer une phase de débat aux amendements proposés aux AG	2	❏	❏	❏	❏
Ajout de sous-chapitres dans "10 Ordres du jour et convocations" distinguant l'AG des Instances (BN+CN+Codec)	3	❏	❏	❏	❏

Envoi du courrier : **Parti Pirate, À l'attention de la CODEC, 21 place de la République, 75003 PARIS.**

Amendements Statuts & RI	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Déclaration d'unification du programme	4	❏	❏	❏	❏

e. Amendements au programme et mesures compatibles

Programme & mesures compatibles	N°	Portée du vote	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Conditions d'accès au CAPES et concours de Professeur des Écoles	1	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Enseignement de l'informatique par l'école	2	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Droits référendaires	3	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Quinquennat pour tous les mandats électifs externes	4	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Confirmation du programme officiel au sujet des travailleurs du sexe	5	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
ATTENTION, motion 5 : Si vous souhaitez le maintient du programme actuel, vous devez voter OUI. Si vous voulez le retrait, vous pouvez voter NON ou A REVOIR. Vous pouvez voter distinctement au niveau du programme ou du compatible.						
Changement de genre - modification	6	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Lutte contre toutes les discriminations sociales liées au genre	7	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Droit de vote des étrangers	8	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Accès à la contraception	9	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Éducation sexuelle	10	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Droit de se couvrir le visage	11	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏

Programme & mesures compatibles	N°	Portée du vote	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Lutte contre les contrôles d'identité abusifs	12	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Préambule à la politique européenne du Parti Pirate	13	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Une constitution démocratique pour l'Union européenne	14	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Renforcement du pouvoir législatif dans l'Union européenne	15	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Réorientation de la politique européenne de gestion de l'immigration et des frontières	16	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Interdiction de l'usage des drones dans l'Union européenne	17	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Energie et protection climatique en Europe	18	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Renforcement du contrôle des institutions financières dans l'Union européenne	19	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Protection des ressources halieutiques et de l'industrie halieutique	20	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
Confirmation de l'interdiction des dispositifs anti-jeune à ultrason en tant que droit fondamental	21	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
ATTENTION, motion 21 : Si vous souhaitez le maintient du programme actuel, vous devez voter OUI. Si vous voulez le retrait, vous pouvez voter NON ou A REVOIR. Vous pouvez voter distinctement au niveau du programme ou du compatible.						
Confirmation du programme sur le mariage aux citoyens du même sexe après son introduction dans le cadre de la loi	22	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏
ATTENTION, motion 22 : Si vous souhaitez le maintient du programme actuel, vous devez voter OUI. Si vous voulez le retrait, vous pouvez voter NON ou A REVOIR. Vous pouvez voter distinctement au niveau du programme ou du compatible.						
Bouilleurs de cru	23	Programme -------------------- compatible	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏	❏ ----------- ❏

f. Autres résolutions

Envoi du courrier : **Parti Pirate, À l'attention de la CODEC, 21 place de la République, 75003 PARIS.**

Clôture	N°	OUI	NON	À REVOIR	NSPP
Motion de clôture de l'assemblée générale †	**1**	❏	❏	❏	❏

Note
Les motions marquées d'une dague (†) appellent la remarque suivante : le détail de la motion est susceptible d'être amendé par l'assemblée avant le vote final. Nous rappelons donc aux membres actifs votant par correspondance qu'ils ont la possibilité de voter *Ne se prononce pas*.